

MAIRIE
de
CHAMPNETERY
Haute-Vienne
87400

Tél. :0555560154

Fax :0555565475

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 AVRIL 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE (affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes)

**- AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 DES
BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
après avoir accepté, lors de sa séance du 14 Mars 2019, les Comptes Administratifs des Budgets
Principal et annexe du Service de l'Eau Potable de l'exercice 2018,
statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

**DECIDE, à l' UNANIMITE, d'AFFECTER les résultats cumulés des sections
d'exploitation de ces deux budgets comme suit :**

OBJET: BUDGET ANNEXE: AFFECTATION DU
RESULTAT D EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

COMMUNE DE CHAMPNETERY

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté	284 520,10
excédent d'investissement antérieur reporté	51 048,14

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

solde d'exécution de l'exercice	3 801,84
solde d'exécution cumulé	54 849,98

RAR AU 31/12/18

dépenses d'investissement	16 952,00
recettes d'investissement	5 600,00
SOLDE	-11 352,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

rappel du solde d'exécution cumulé	54 849,98
rappel du solde des restes à réaliser	-11 352,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	43 497,98
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	50 692,34
résultat antérieur	284 520,10
TOTAL A AFFECTER	335 212,44

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement à reporter en priorité au compte 1068 (crédit du compte 1068 sur BP 2019)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP2019)	20 000,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	20 000,00
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 ligne 002 (report à nouveau créateur)	315 212,44
TOTAL	335 212,44

OBJET: BUDGET ANNEXE: AFFECTATION DU
RESULTAT EXPLOITATION EXERCICE 2018

SERVICE DE L'EAU CHAMPNETERY

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté	54 870,81
excédent d'investissement antérieur reporté	72 922,53

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

solde d'exécution de l'exercice	-20 737,91
solde d'exécution cumulé	52 184,62

RAR AU 31/12/18

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

rappel du solde d'exécution cumulé	52 184,62
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	52 184,62
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	9 960,63
résultat antérieur	54 870,81
TOTAL A AFFECTER	64 831,44

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2019)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP2019)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	64 831,44
TOTAL	64 831,44

- BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

ADOPTE les Budgets Primitifs 2019 proposés et présentés par M. le Maire, qui se montent à :

.Budget Communal :

- section de Fonctionnement

Recettes = Dépenses = 683 334 €

- section d'Investissement

Recettes = Dépenses = 260 173 €

.Budget Annexe du Service de l'Eau Potable :

- section de Fonctionnement

Recettes = Dépenses = 89 785 €

- section d'Investissement

Recettes = Dépenses = 220 745 €

- TAUX D'IMPOSITION 2019 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DECIDE de fixer, pour l'année 2019, sans augmentation par rapport à 2018, les taux d'imposition des trois taxes directes locales, de la façon suivante :

*Taxe d'Habitation = 14,26%

*Taxe Foncier Bâti = 16,13%

*Taxe Foncier Non Bâti = 58,05%

- PRÊT A TAUX BONIFIE DE 6 000€, PROPOSE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'EQUIPEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE :

Vu le Budget Primitif 2019 annexe du service de l'Eau Potable, voté ce jour 05/04/2019 ;

Vu Le programme 2019 de Travaux de Raccordement du Réseau d'Eau Potable Communal au Syndicat de Production d'Eau Potable Vienne Combade ;

Vu le dispositif élaboré par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de bonification de prêts aux Communes en partenariat avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de solliciter l'accord de la Commission permanente du Conseil Départemental de Haute-Vienne, d'un prêt à taux bonifié (0,19% sur 10 ans+ 50€ de frais de dossier) d'un montant de 6 000€, afin de pouvoir assurer le financement de travaux de Raccordement du Réseau d'Eau Potable Communal au Syndicat de Production d'Eau Potable Vienne Combade (SVC) , en 2019, comme suit :

Montant estimé du programme HT	= 110 000,00€
Emprunts	= 100 000,00€
Fonds libres =	= 10 000,00€

- **DECIDE**, qu'après réception de l'accord du Conseil Départemental, l'emprunt correspondant sera contracté auprès de la Banque Caisse d'Epargne D'Auvergne et du Limousin, aux conditions suivantes :

- *montant du prêt = 6 000€
- *taux d'intérêt avant bonification du Département = 1,69%
- *taux d'intérêt après bonification du Département = 0,19%
- *durée = 10 ans
- *périodicité annuelle
- *frais de dossier = 50€.

- **AUTORISE M. le Maire** à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

- SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 94 000€ POUR LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2019, AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE :

Vu le vote, ce jour 05/04/2019 du Budget Primitif annexe du service de l'Eau Potable 2019,
Vu la nécessité de souscrire pour l'exercice 2019, un emprunt d'un montant de 94 000€ afin de financer, d'importants travaux d'équipement sur ce budget annexe du service de l'Eau Potable ;

Vu les propositions de prêts présentées par les établissements bancaires : Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest et Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest, annexées à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de souscrire un emprunt de 94 000€ pour financer les programmes d'investissement du Budget annexe du service de l'Eau Potable 2019 ;
- **DECIDE** de retenir la proposition faite par la CAISSE D'EPARGNE d'Auvergne et du Limousin-63, rue Montlosier-63961-Clermont-Ferrand Cedex 9-, proposition la plus intéressante,

PRÊT d'un montant de 94 000€

Durée d'amortissement = 15 ans

Périodicité annuelle

Taux fixe = 1,25%

Echéance annuelle = 6 911,49€

Commission d'engagement = 0,20% du montant

- **AUTORISE M. le Maire** à signer le contrat de prêt tel que décrit ci-dessus , conforme aux propositions ci-annexées et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

-2019-21- ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE :

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016-57- en date du 23/09/2016 ;

Vu les arrêtés d'attribution de subventions, concernant ce programme, suivants :

*arrêtés préfectoraux du 12/04/2017 et du 18/09/2018 attribuant, dans le cadre de la DETR, une subvention d'un montant maximal de 26 937.50€ (25% d'un montant éligible ht de 107 750,00€)

*arrêtés de M. le Président du Conseil Départemental,

-du 04/03/2019 prorogeant l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 21 000€ (30% d'une dépense estimée à 70 000€ HT)-1^{ère} tranche-

-du 04/03/2019 prorogeant l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 5 100€ (30% d'une dépense estimée à 17 000€ HT)-2^{ème} tranche-

-du 12/02/2019 attribuant une subvention d'un montant maximal de 6 300€ (30% d'une dépense estimée à 21 000€ HT)-3^{ème} tranche- ;

Madame la première adjointe au maire rappelle que le coût prévisionnel de ce programme est estimé à : 112 250€ HT

- Travaux (travaux, équipement de cuisine) = 96 150€
- Honoraires de Maîtrise d'œuvre = 9 600€
- Frais annexes (mission de coordination SPS, bureau de contrôle, frais de dossier et de publication, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) = 6 500€

Vu la proposition de devis de l'ATEC87 concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les Travaux d'Aggrandissement et Réaménagement de la Salle Polyvalente ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE le devis, présenté par l'Agence Technique Départementale ATEC87, concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'Aggrandissement et Réaménagement de la Salle Polyvalente, d'un montant total de 2 645,50€ HT (3 174,60€ TTC) ;**
- **AUTORISE le Maire à signer ce devis pour accord, tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **AUTORISE le Maire à engager la procédure de passation de marché public de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du projet de travaux d'agrandissement et réaménagement de la Salle Polyvalente et AUTORISE le Maire à signer le marché ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.**

- ACHAT ET POSE DE PLAQUES POUR DENOMINATION DES RUES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS- DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (CTD) -Programme 2019- :

Mme la première Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de dénommer chaque voie du territoire de la Commune, par la pose de panneaux et de numéroter chaque habitation en y apposant des plaques de maison. La finalité de la pose de cette signalisation consiste à identifier l'adresse des habitants de la Commune avec pour objet de faciliter le repérage pour les services de secours en apportant davantage de précision sur la localisation des interventions, pour les services à domicile, pour la distribution du courrier, pour les livraisons ...

Vu le dossier de demande de subvention présenté par l'ATEC87, dont l'estimation de ce programme d'un montant total de 19 384,00€ HT (23 260,80€ TTC) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTTE le dossier de demande de subvention dressé par l'ATEC87, dont le coût prévisionnel du programme « pose de plaques pour dénomination des rues et numérotation des habitations » s'élève à 19 384,00€ HT (23 260,80€ TTC), tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental (dans le cadre des CTD) indispensable au financement de ce projet ;**
- **DECIDE de programmer ces travaux en 2019 ;**
- **DIT que le financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :**

Coût estimé des Travaux TTC	= 23 260,80 €
Coût estimé des Travaux HT	= 19 384,00 €
Subvention escomptée du Département -CTD-(20% du coût HT)	= 3 876,80 €
Fonds libres	= 19 384,00 €

- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 .**

- SUBVENTION 2019 AU FOYER RURAL-CENTRE SOCIAL- DE ST LEONARD DE NOBLAT :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE une subvention d'un montant de 500€ au FOYER RURAL-CENTRE SOCIAL- de Saint-Léonard de Noblat, pour l'année 2019 ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.**

- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ORGANISATION PAR LES COLLEGE ET LYCEE BERNARD-PALISSY DE ST LEONARD DE NOBLAT, DE VOYAGES, EN 2019 :

Mme la première Adjointe au Maire informe le Conseil d'une demande d'aide financière des Collège et Lycée Bernard-Palissy de Saint Léonard de Noblat afin d'organiser des voyages pour les élèves lors de l'année scolaire 2018/2019.

Sont concernés : 07 élèves scolarisés aux Collège et Lycée Bernard-Palissy et domiciliés à Champnétery .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de voter une subvention d'un montant de 30€ par élève participant à un des voyages décrits sur le courrier annexé à la présente délibération et domicilié sur la Commune de Champnétery, soit :**
* une aide financière de 210 € [07 élèves x 30 €]
Aide accordée par élève pour un seul voyage pour l'année scolaire en cours.
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.**

- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ORGANISATION PAR LE COLLEGE JEAN-PICART-LE-DOUX DE BOURGANEUF, DE VOYAGES, EN 2019 :

Mme la première Adjointe au Maire informe le Conseil d'une demande d'aide financière du Collège Jean-Picart-Le-Doux de Bourgneuf afin d'organiser un voyage pour les élèves lors de l'année scolaire 2018/2019.

Est concerné : 01 élève scolarisé au Collège Jean-Picart-Le-Doux et domicilié à Champnétery .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de voter une subvention d'un montant de 30€ par élève participant à un voyages scolaire tel que décrit sur le courrier annexé à la présente délibération et domicilié sur la Commune de Champnétery, soit :**
* une aide financière de 30 € .
Aide accordée par élève pour un seul voyage pour l'année scolaire en cours.
- **ACCEPTE que cette aide financière soit versée directement à la famille de l'élève. Le versement ne sera effectué qu'après réception d'un document du Collège justifiant la participation effective de l'élève au voyage.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.**

- PROJET EOLIEN DE LA STE VALECO SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPNETERY - RESULTATS DU SONDAGE D'OPINION- :

Mme le premier Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un questionnaire, ayant simplement pour but de permettre au Conseil de connaître la sensibilité de la population par rapport à l'ébauche actuelle du projet éolien de la Sté VALECO sur le territoire de la Commune de Champnétery, a été distribué dans la boîte aux lettres de chaque foyer de la Commune.

Ces questionnaires, dont le modèle est annexé à la présente délibération, ont été recueillis dans une urne fermée à clef, dans le local de la Mairie, du 28 Février jusqu'au 30 Mars 2019.

Elle demande à ce qu'il soit procédé à l'ouverture de l'urne et au décompte des avis déposés.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au décompte des avis déposés dans l'urne, et après avoir pris connaissance des résultats :

NOMBRE DE QUESTIONNAIRES DISTRIBUES = 266
NOMBRE DE QUESTIONNAIRES DEPOSES EN MAIRIE = 148

RESIDENTS FAVORABLES = 20
RESIDENTS DEFAVORABLES = 93
RESIDENTS INDIFFERENTS = 05

NON RESIDENTS FAVORABLES = 0
NON RESIDENTS DEFAVORABLES = 29
NON RESIDENTS INDIFFERENTS = 01

- **PREND ACTE du résultat de ce sondage d'opinion, dont le modèle de questionnaire tel qu'il a été distribué et une feuille de dépouillement sont annexés à la présente délibération ;**
- **AUTORISE M. le Maire à transmettre cette délibération et ses annexes à M. le PREFET pour information.**

- DEPÔT D'UN CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL EN VUE DE CONNAÎTRE LA CONSTRUCTIBILITE DE LA PARCELLE B 530, SISE AU LIEU-DIT « LA CROIX DE GROSLAND », POUR CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN :

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019-03, en date du 14/02/2019, concernant le projet de raccordement du réseau d'eau potable communal au Syndicat de Production d'eau potable Vienne Combade (SVC) ;

Mme la Première Adjointe au Maire, Présidente, rappelle au Conseil qu'il est nécessaire de construire un nouveau réservoir d'eau potable au lieu-dit « La Croix de Grosland » dans le cadre des travaux de raccordement du réseau d'eau potable communal au Syndicat de Production d'eau potable SVC et d'acquérir une partie de la parcelle B 530 pour réaliser cette construction.

Vu l'accord des propriétaire et usufruitier de la dite parcelle, de céder une partie (~600 m2) de cette dernière à la Commune (copie courrier du 04/03/2019 annexé) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE M. le Maire à déposer un CU Opérationnel pour la parcelle B 530-sise « La Croix de Grosland » sur la Commune de Champnétery, afin de connaître la possibilité légale d'y construire un Réservoir d'Eau Potable ;**

- **AUTORISE M. le Maire à établir et signer une convention de mise à disposition entre Commune et les nu-propiétaire et usufruitier de la parcelle B 530, pour effectuer études et travaux sur ce terrain.**

CHAMPNETERY, le 08 Avril 2019

Le Maire,

Pierre LANGLADE